# NOTE D'INFORMATION

WINEO AL AMINE

Nature juridique **FCP** 

Société de gestion WINEO GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHES DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI Directeur Gestion d'actifs et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP21145 en date du 27/08/2021.

M.Z

Spocaine du Mai

### ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion WINEO GESTION sise à 12, Rue Assakhaoui, Quartier de l'Hippodrome 20100 Casablanca – Maroc représentée par Monsieur ABDELHADI EL KHAOUDARI en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

VINEO GESTION

12. Rue Assakhaoui Qr. de l'Hippodrome
Casablanca - Maroc
Tél: +212 (5) 22 94 48 84 /85
Fax: +212 (5) 22 94 16 34

**AVERTISSEMENT** 

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



#### **CARACTERISTIQUES GENERALES** -

Dénomination sociale

: WINEO AL AMINE

Nature juridique

: FCP

Code Maroclear

: MA0000041972

Date et référence de l'agrément

: 09/07/2021, GP21130

Date de création

: 26/08/2021

Siège social

: 12, Rue Assakhaoui, Quartier de l'Hippodrome

20100 Casablanca - Maroc

Durée de vie

: 99 ans

Exercice social

: 01er janvier au 31 Décembre

Apport initial

: 1,000,000 de Dirhams

Valeur liquidative d'origine

: 100 Dirhams

Etablissement de gestion

: WINEO GESTION

Etablissement dépositaire

: Attijariwafa Bank sis à 2, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca représenté par Monsieur Tarik LOUDIYI et Monsieur Karim FATH

Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
WINEO GESTION	Abdelhadi EL KHAOUDARI	0522 944 884 /85

Commissaire aux comptes SAAIDI

: A.SAAIDI ET ASSOCIES représentée par Bahaa



# II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification : Actions.

- Indice de référence : Compte tenu de la stratégie d'investissement du FCP WINEO AL AMINE, aucun indice de référence n'est adapté
- Objectifs de gestion : L'objectif du fonds est de maximiser la performance offerte aux souscripteurs, sur un horizon de 5 ans, grâce à une gestion sélective et active d'instruments financiers qui exclut certains secteurs précisés dans la stratégie d'investissement.
- Stratégie d'investissement :

Dans cette optique, le FCP sera en permanence investi à hauteur de 60% au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Actions » et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription inscrits à la cote de la bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public.

Le fonds s'interdit d'investir dans les titres de créances. Le fonds s'interdit également d'investir dans les instruments financiers émis par les sociétés opérant dans les secteurs cidessous, ainsi que dans les organismes de placements collectifs investis dans les instruments financiers émis par les sociétés opérant dans les desdits secteurs. Les secteurs concernés sont :

- Le secteur de la finance conventionnelle (à savoir les banques, les sociétés de crédit et les compagnies d'assurance conventionnelles) ;
- Le secteur de la production et/ou du commerce de boissons alcoolisées, du tabac, de produits stupéfiants et d'armements;
- Le secteur des Jeux de hasard;
- Le secteur de la cinématographie et du spectacle.

L'univers d'investissement du fonds est constitué de :

- Actions;
- Certificats d'investissements;
- Titres d'OPCVM;
- Droits d'attribution ou de souscription;
- Titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital OPCC (dont certificats de sukuk);
- Actions et parts de Fonds de Placement Collectifs en Titrisation FPCT (dont certificats de sukuk);
- Placements en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur ;
- Autres valeurs (selon la réglementation en vigueur).
- Durée de placement recommandée : 5 ans.
- Souscripteurs concernés : Grand public.



## III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : Dès publication de la note d'information.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne, La valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne chaque jour ouvré, si ce dernier est férié la valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Dans les locaux de WINEO GESTION chaque jour ouvré et publiée dans un journal d'annonces légales selon une fréquence hebdomadaire.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat :
  - Lieu de réception des demandes de souscription et de rachat : Siège de la société Winéo Gestion ;
  - Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription ;
  - Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat ;
  - Les demandes de souscription et de rachat sont reçues au plus tard à 11h30 pour être exécutées sur la base de la VL calculée le même jour.
- Affectation des résultats: Mixte. Le FCP Winéo Al Amine est capitalisant ou distribuant, partiellement ou totalement en fonction de la décision de la société Winéo Gestion. Un procès-verbal reprenant la décision de distribution par voie de vote du Conseil d'Administration de Winéo Gestion est envoyé à l'établissement dépositaire du FCP qui se chargera par la suite du suivi de la distribution. En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice. Les porteurs de parts seront informés par tous les moyens de communication possibles (mailing, courrier, communiqué de presse, ...) de la mise en paiement par la société de gestion, et ce au plus tard la veille de la mise en paiement.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



### IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - Les commissions de souscriptions s'élèvent à 0,50% des montants souscrits, et sont incompressibles et entièrement acquises au fonds dans le but de régler les différentes charges dues par le fonds lors de l'acquisition d'instruments financiers.
  - Commission de rachat maximale :
    - Les commissions de rachats s'élèvent à 0,50% des montants rachetés, et sont incompressibles et entièrement acquises au fonds dans le but de régler les différentes charges dues par le fonds lors de la cession d'instruments financiers.
  - Cas d'exonération :
    - Dans le cas où un porteur de parts présente simultanément des demandes de souscription et de rachat enregistrées sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, la part incompressible acquise à l'OPCVM est nulle.
- Frais de gestion :
  - Au maximum 2% HT l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP Winéo Al Amine sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Winéo Gestion.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion	
1-Frais du Dépositaire	0,04% HT	
2-Frais de l'AMMC	0,025% HT	
3-Frais Maroclear annuels	3.600 HT	
4-Frais Maroclear trimestriels	Selon les conditions en vigueur	
5-Frais Commissaire aux Comptes	20.000 HT	
6-Frais de publications	Selon les tarifs du journal	
7-Prestations Winéo Gestion	Frais de Gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)	

